

# Les mutualités scolaires [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 8

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041141>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

auditeurs à voir de haut le monde de la matière et des sens ; il les élève à la considération des réalités supérieures et communique à leur intelligence la vigueur et la pénétration.

Ce n'est pas tout. L'instruction est le plus puissant moyen de développement de la volonté : n'oublions donc pas de parler à la conscience des élèves pour atteindre leur vie morale et religieuse. Les connaissances purement spéculatives enflent l'esprit. « Les pensées pour le cœur et la vie », disait le P. Girard. « Au savoir, unir le vouloir et le pouvoir », dit-on plus volontiers de nos jours.

Suffit-il de connaître le bien et de l'approuver ? Non, il faut encore l'accomplir. Voilà pourquoi l'enseignement et l'influence générale de l'école doivent pousser l'enfant à remplir le devoir que Dieu impose et que la conscience manifeste.

Enfin, la leçon de choses se terminera par une conclusion immédiatement pratique ; tout au moins, par un exercice écrit, si les écoliers sont capables de tenir un crayon ou une plume.

Ce que nous venons de dire des leçons de choses s'entend, par analogie, de toutes les branches du programme. Chaque leçon doit laisser dans la mémoire un petit nombre de connaissances très claires et tendre au développement de toutes les facultés, surtout des facultés supérieures.

Le *but* à atteindre, le point de *départ* et les *étapes* qui se placent naturellement entre ces deux termes : voilà les éléments essentiels de la méthode naturelle. Pour reconnaître ces éléments et les dégager des matières de l'enseignement quotidien, il faut chez l'instituteur l'esprit de réflexion, les aptitudes pédagogiques et surtout le zèle pour la préparation des leçons. Surchargé, durant le semestre d'hiver, de nombreuses occupations, il doit être avare de son temps, et, pour gagner de précieux moments, il doit se créer, pour son compte, une méthode rationnelle de travail. Ainsi, il pourra toujours, s'il le veut bien, se présenter en classe avec une connaissance exacte du plan général de son enseignement.

J. DESSIBOURG.

---

## LES MUTUALITÉS SCOLAIRES

(Suite.)

---

**Leur première raison d'être.** — Nombreuses ont été les objections formulées en Belgique, comme en France, à l'origine des mutualités scolaires : objections des timides qu'effrayent les conséquences de la plus modeste transformation ; objections des satisfaits opposés à toute innovation propre à troubler leur quiétude et qui répètent à tout propos que le mieux est

l'ennemi du bien ; objections des sceptiques dont les doutes retardent l'éclosion des meilleures idées et énervent les efforts des bonnes volontés ; objections de tous ceux, enfin, qui n'entrevoient dans l'école qu'une situation à occuper et non une mission à remplir.

Souhaitons de n'en point faire l'expérience au jour qui verra se fonder notre première mutualité et, si nous devons les rencontrer sur notre route, apprenons des Belges à les surmonter dans l'intérêt de nos écoles et de l'éducation de notre jeunesse. Elles n'ont pu, en effet, résister à l'élan de ce peuple laborieux et pratique qui, inspiré par le génie de l'association, a multiplié, dans son système scolaire, les caisses d'épargne, les groupements antialcooliques, les sociétés protectrices des animaux et tant d'autres œuvres de progrès. Lorsqu'il se fut rendu compte de l'idée grande et généreuse, qui est le principe de la mutualité, il l'adopta résolument, et, avec l'énergie qui le caractérise, il eut bientôt fait de dépasser la France dans la diffusion des mutuelles d'écoliers.

Quel a été le mobile des continuateurs français de l'œuvre de M. Cavé ? L'idée humanitaire, sans doute. On l'a encouragée à divers points de vue ; mais le motif déterminant de cette campagne, couronnée par de si éclatants succès, a été et demeure encore le recrutement de l'école officielle.

Il le disait sans ambages M. Petit, l'un des principaux propagateurs des mutualités dans les écoles de France, l'œuvre mutualiste est une de celles qui ont le plus contribué à créer autour de l'école nationale la chaude atmosphère dont elle avait besoin. C'est donc le point de vue opportuniste qui a guidé avant tout les initiateurs français. Ce ne sera pas le nôtre, car nous n'avons pas besoin, Dieu merci, de créer autour de nos écoles des sympathies nouvelles qui les envelopperaient de leur « chaude atmosphère ». Nous ne devons songer à adopter l'idée des mutualités que si elle est bonne en elle-même et de nature à compléter l'action éducatrice de l'école.

Ce sera le thème d'un prochain article. En attendant, demandons-nous si, même en nous plaçant en face de la thèse opportuniste, la mutualité scolaire ne nous rendrait pas service. Rapprocher la famille de l'école ou, ce qui revient au même, l'école de la famille, semble être l'un des postulats de notre temps. Afin de satisfaire les exigences nouvelles, on a redoublé de sévérité dans l'application des lois et règlements scolaires. Pour ce motif et d'autres encore, l'école paraît avoir perdu quelque peu de l'affection des familles. Nous ne faisons que constater l'existence d'un fait et ne voulons, pour l'établir, qu'indiquer le sujet mis à l'étude par la Société fribourgeoise d'Éducation. Ne s'est-elle pas préoccupée de cet état de choses en proposant à l'étude du corps enseignant la question des relations entre parents et maîtres envisagées au point de vue éducatif.

D'une manière générale, l'école s'intéresse trop peu, en dehors d'elle, aux élèves qui lui sont confiés. Instruire, c'est-à-dire absoudre le plus complètement possible un programme donné ; éduquer, en distribuant quelques bons avis, rien de mieux ! Est-ce assez ? Aux lecteurs de répondre.

Le rôle de l'école ne doit pas être aussi limité. Il serait désirable que son action pût s'exercer au dehors. Il faudrait, en d'autres termes, qu'elle devint un foyer d'où partiraient de vivifiants rayons d'éducation et d'influence moralisatrice.

Voyez les œuvres nombreuses écloses à la chaleur de cette préoccupation française élevant l'école en rivale de l'église. Tel ne sera jamais notre mobile. Pourtant, dans cette campagne, que nous devons déplorer, n'y aurait-il pas un enseignement à retenir ? M. Turmann nous l'assure, un vrai catholique celui-là, un vaillant de l'*Univers*, qui n'a pas peur des progrès et qui voudrait que ses amis s'en fissent une arme pour le bien comme d'autres s'en servent pour le mal. Il appelle de tous ses vœux l'école populaire, familiale, bienfaisante et sociale. Il la désire telle que l'enfant puisse y retrouver un peu de ce qu'il a laissé au foyer paternel, telle que son action ne se limite pas aux heures des leçons, mais s'exerce à l'extérieur sur les enfants qu'elle élève et se prolonge jusqu'à ceux qui l'ont quittée.

Une école se ressent toujours du crédit dont jouit, auprès des parents, celui qui la dirige. Dans leur grande généralité, les pères et mères accorderont toujours leur sympathie au maître qui ne dédaignera pas de s'intéresser aux multiples besoins, de se mêler discrètement et à propos aux événements de la famille de ses élèves.

Les mutualités établiront le lien qui doit unir maîtres et parents, gagner le concours de ces derniers et produire l'entente si désirable entre ceux à qui est confiée l'éducation de la jeunesse.

Indépendamment de leurs mérites intrinsèques, — nous les signalerons plus tard — reconnaissons qu'en facilitant les relations de l'école entre les familles, en les rendant plus fréquentes et plus cordiales, les mutualités ont droit à un accueil favorable auprès du corps enseignant, qu'elles peuvent si efficacement secourir.

De même que les caisses d'épargne, les bibliothèques scolaires dont jadis on avait tant médité, les associations d'anciens élèves, cours d'adultes et tant d'autres œuvres modernes de l'école, les mutualités sont un des moyens aussi puissants de faire le bien, de moraliser le peuple, de le rapprocher de l'Eglise, que le distraire de ses devoirs, l'enlever à la foi et à la pratique de la religion. Et sous le drapeau de la mutualité scolaire, la place du prêtre, du dévoué clergé de nos paroisses est toute marquée, comme en toutes ces institutions sociales qui ne sont que la mise en œuvre de l'union et de la charité.

E. G.